

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Type de diplôme	MASTER
Mention Licence	
Mention Licence pro	
Mention Master	Energie.
Mention Spécifique	
Parcours type :	Energétique des bâtiments
	Master : Energie. Parcours Energétique des bâtiments

Semestre			Régime régulier/général											Régime dérogatoire		Régime régulier et dérogatoire				
			Contrôle continu et/ou contrôle terminal				Contrôle continu intégral - CCI				Examen			2ème session / 2de chance						
			Epreuves continues				Epreuve terminale/Examen							Epreuve terminale/Examen						
			Ecrit %	Oral %	TP%	Nombre d'épreuves	Ecrit %2	Oral %3	TP%4	Ecrit %5	Oral %6	TP%7	Nombre d'épreuves8	Ecrit %9	Oral %10	TP %	Ecrit %11	Oral %12	TP%13	note seuil
S1	UE-M	CONTEXTE 1																	7	
S1	ECUE	Développement durable, transition écologique, énergies renouvelables	100			2								100			100			
S1	ECUE	Passeport international (dont anglais et/ou autre langue) S1	50	50		2								50	50		50	50		
S1	ECUE	Séminaire S1					100							100			100			
S1	UE-M	OUTILS																	7	
S1	ECUE	Efficacité, rendement, analyse exergétique des systèmes énergétiques renouvelables			30	2	40							70	30	70		30		
S1	ECUE	Métrologie, acquisition de données, incertitudes, plans expérience			30	2	40							70	30	70		30		
S1	ECUE	Méthodes numériques et outils de modélisation et de calcul : simulation			30	2	40							70	30	70		30		
S1	UE-M	RESEAUX																	7	
S1	ECUE	Systèmes et réseaux électriques; particularités et adaptation aux énergies renouvelables; smartgrids			30	2	40							70	30	70		30		
S1	ECUE	Internet (des objets) de l'énergie				2	40							70	30	70		30		
S1	UE-M	Energie 1																	7	
S1	ECUE	Energie de la biomasse; production, extraction et combustion propres et efficaces				2	40							70	30	70		30		
S1	ECUE	Energie hydraulique				2	40							70	30	70		30		
S2	UE-M	CONTEXTE 2																	7	
S2	ECUE	Passeport international (dont anglais et/ou autre langue) S2	50	50		2								50	50		50	50		
S2	ECUE	Séminaire S2					100							100			100			
S2	UE-M	Energie 2																	7	
S2	ECUE	Energie solaire thermique			30	2	40							70	30	70		30		
S2	ECUE	Energie solaire photovoltaïque			30	2	40							70	30	70		30		
S2	ECUE	Energie éolienne				2	40							70	30	70		30		
S2	UE-M	Energie 3																	7	
S2	ECUE	Stockage d'énergie				2	40							70	30	70		30		
S2	ECUE	Matériaux innovants pour l'énergie				2	40							70	30	70		30		
S2	ECUE	Production thermodynamique de chaud et de froid; échangeurs de chaleur				2	40							70	30	70		30		
S2	UE	OUTILS NUMERIQUES : OPTIMISATION				2	40							70	30	70		30	7	
S2	UE	PROJET 1	25	25		2	25	25						50	50		50	50	7	
S3	UE-M	DROIT, ECONOMIE, INTERNATIONAL																	7	
S3	ECUE	Droit et réglementation des énergies renouvelables					100							100			100			
S3	ECUE	Entrepreneuriat, organisations publiques et ONG de la transition écologique et des énergies renouvelables: enjeux et médiation					100							100			100			
S3	ECUE	Economie de l'énergie et financement des projets ENR					100							100			100			
S3	UE-M	CONTEXTE 3																	7	
S3	ECUE	Passeport international (dont anglais et/ou autre langue) S3	50	50		2								50	50		50	50		
S3	ECUE	Séminaire S3					100							100			100			
S3	ECUE	Gestion de projet Energie	30	30		2	40							70	30					
S3	UE-M	ENERGIE & Bâtiments																	7	
S3	ECUE	Eco-bâtiments confortables, intelligents, à énergie positive			30	2	40							70	30	70		30		
S3	ECUE	Equipements énergétiques du bâtiment			30	2	40							70	30	70		30		
S3	UE-M	OUTILS & METHODES																	7	
S3	ECUE	Méthodes numériques et outils de modélisation et de calcul: mesure				2	40							70	30	70		30		
S3	ECUE	Diagnostic, garantie de performance énergétique			30	2	40							70	30	70		30		
S3	UE	PROJET 2	25	25		2	25	25						50	50		50	50	7	
S4	UE	STAGE S4 Energie							100							100		100	7	

MODALITES DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées...)

Les absences justifiées exceptionnelles (médecin, permis de conduire, accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...) ne sont pas comptabilisées. Si celles-ci s'élèvent à plus de 30% des enseignements d'une ECUE, le formateur pourra demander un travail spécifique de rattrapage.

Les absences non justifiées et les retards peuvent être excusés dans une limite de 5 par semestre.

Une absence non justifiée à un contrôle sera évalué à 0 (zéro). Une absence justifiée à une évaluation (qui n'est pas un rattrapage) donne le droit à une évaluation de rattrapage.